Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_045-DE

Conseil Communautaire du 21 mai 2026 Délibération n°C_2026_045

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 15 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (45) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, FLAGEUL Marie, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (2) :
PIEL Mickaëlle donne procuration à COWET Vincent, GUILLERME Gwen donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
BELLEC Patrice, MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Ressources humaines - CIA exceptionnel

Les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) sont fixées par la délibération n°C2020-81 du 24 septembre 2020,

Cette délibération prévoit que l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet peut être pris en considération dans l'attribution du complément indemnitaire annuel.

Au vu de la dynamique positive des finances de la communauté de communes en 2025, rendue possible grâce à l'action de nos agents, il est proposé l'attribution d'un complément de CIA exceptionnel en reconnaissance du professionnalisme et de l'engagement des agents.

Il est ainsi proposé d'accorder aux agents ce CIA qui serra d'un montant de 500€ brut (soit environ 400€ net).

Cette majoration du CIA prendra la forme suivante :
- Versement en juin 2026 d'un montant de 500 € brut au titre de l'année 2025 au pro-rata du temps de travail de l'agent détenu au 31 décembre 2025.
- Versement aux seuls agents présents dans les effectifs au 31/12/2025 (en position d'activité ou en arrêt maladie. Sont donc exclus les agents en disponibilité).
- L'absentéisme dans l'année ne sera pas pris en compte.

Le coût pour la collectivité est évalué à 108 000€.

Ce CIA sera versé avec les salaires de juin 2026.

Lors de la séance du 30 avril 2026, le CST a émis un avis favorable sur le projet.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA MISE EN PLACE de ce complément de CIA pour l'année 2025 conformément au corps de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_045-DE

- L'AUTORISATION donné à la Présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés avec :
39 voix pour
8 abstentions
DE CHABANNES Alain, QUESNEL Maxime, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

